

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 8,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, n° 11.					
HEURES	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL
7 heures du mat.	5 d. au-dessus de 0.	69 deg.	27 pou. 6 lig.	Sud.	Brum.
Midi.	9 d. au-dessus	65 deg.	27 pou. 5 lig.	Idem.	Beau.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Widi vr.	Couch.	Phases.	Age.	
7 h. 15 m.	00 h. 14 m. 32.	5 h. 15 m.	Premier quart.	14	

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris,
ON S'ABONNE :
 A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32. au 2^m.
 A Paris, à la Librairie-Correspondance de F. Justin, rue de Gaillon, n° 13, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoin et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.
PRIX :
 16 francs pour 3 mois ;
 32 francs pour 6 mois ;
 54 francs pour l'année.
 Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Lyon, 8 février 1838.

NOS GENS DE LETTRES.

Le temps n'est plus où l'on pouvait dire : « gueux comme un poète » ; le temps n'est plus où les gens de lettres vivaient pauvres, mouraient pauvres. Après avoir produit des œuvres admirables, les grands hommes ont cessé de régner ; les littérateurs de petite taille ont fait invasion dans la société, les égoïstes qu'ils sont veulent la traiter en marâtre. Cela doit être ; quand on n'a plus de grandes pensées au cœur, il faut bien songer aux intérêts matériels de la vie, trafiquer de ses idées, les peser au poids de l'argent, et mettre à ses pieds la réputation, la considération, la gloire ! Ce n'est pas Molière ni Corneille ni Racine qui auraient songé à s'associer pour mettre des digues à la reproduction de leurs pensées ; mais ils auraient payé pour que leurs œuvres fussent traduites dans toutes les langues, contrefaites et reproduites dans tous les pays ; ils auraient été fiers de voir les passages les plus remarquables de leurs compositions pillés, volés, puisque c'est l'expression des gens de lettres vis-à-vis de ceux qui veulent bien leur faire l'honneur de les reproduire.

L'école philosophique que dirigeait Voltaire avait bien ses appétits grossiers et sa cupidité, mais elle était jalouse de la renommée ; elle n'aurait pas non plus fait une pareille association : elle n'aurait pas assimilé ses livres à une ferme à vendre ou à louer. C'est qu'il y avait aussi dans les hommes qui la composaient un vrai mérite : ils étaient novateurs et ardents à donner à leurs idées une immense force de propagation. Heureux, bien heureux se serait trouvé Voltaire d'apprendre que son *Dictionnaire philosophique* avait été traduit et contrefait, soit à Madrid, soit à Moscou, voire même en Perse ou en Chine.

Quoi qu'on dise, le but des auteurs ligés est évidemment de restreindre la publicité de leurs écrits et de ne l'autoriser que moyennant salaire ; d'une chose commune en certains cas, ils vont faire une chose privée à toujours et partout. Brillante conception ! — A la vérité, si on ne voyait que les œuvres de la plupart des co-associés, on pourrait ne pas s'alarmer de leurs projets, on pourrait même en faire justice par le ridicule ; mais c'est l'avenir que ces Messieurs veulent engager, c'est un fait nouveau qu'ils veulent établir, et ce fait nouveau ne peut être que dangereux.

Il nous semble que nos gens de lettres modernes veulent non pas user de leur propriété, mais en abuser ; car, à la manière dont ils en ont usé, ils ne peuvent guère aller plus avant sans exploiter par trop la crédulité publique. Pour battre en brèche leur projet, il suffira quand le moment sera venu de faire la balance de leurs produits et du rapport qu'ils en ont tiré, et l'on prouvera que la plupart de nos écrivains les plus médiocres sont venus, au moyen d'un charlatanisme éhonté, à l'aide d'une camaraderie dégoûtante, à se créer des positions fort agréables. Jamais les hommes de lettres n'ont eu autant à se féliciter de leur position, et, pour premier exemple, citons M. Villemain qui a accepté la présidence de l'association.

Si M. Villemain a quelque valeur, c'est comme professeur de littérature ; les ouvrages qu'il a produits sont d'un mérite littéraire fort contestable et ne le mèneront certes pas à la postérité. Eh bien ! M. Villemain est aujourd'hui académicien, pair de France, professeur oisif et largement rétribué ; M. Villemain jouit dans le monde littéraire d'une assez grande considération. A-t-il à se plaindre ? ses œuvres ont-elles fructifié, oui ou non ? Si ces messieurs continuent leur association, il faudra alors compter avec eux, supputer ce qu'ils valent, procéder à leur estimation ; tout compte fait, on verra qui a été exploité, et si c'est la société qui est en reste avec eux.

Il faudra examiner aussi à quels prix énormes ces messieurs cotent leurs livres, voir, puisque nous descendons à ces misérables détails, ce que contiennent de matière la plupart de leurs volumes. Heureux encore s'ils avaient quelquefois le mérite de discuter une idée neuve, de soulever soit un paradoxe, soit une pensée profonde, s'ils créaient quelques situations nouvelles ; mais, pour la plupart, leurs livres, si savamment arrangés comme marchandises, si largement payés, ne vous laissent pas pour dédommagement la satisfaction de ne pas avoir perdu un temps précieux à les lire.

Le journal *le Bon Sens*, dans plusieurs articles savamment écrits, a porté à l'association de rudes coups. Avec un pareil adversaire, MM. les gens de lettres doivent comprendre qu'ils ne réaliseront pas leur association sans obstacles. Quant à nous, nous ne pouvons qu'adhérer aux propositions soutenues par la rédaction du *Bon Sens*, nous réservant de nous joindre à lui comme auxiliaires le jour où le projet voudra se traduire en fait.

La question qu'ils ont soulevée, vue abstractivement, peut donner lieu à quelques doutes : c'est ce qui nous explique comment des hommes tels que MM. Arago, Victor Hugo et La Mennais ont pu accepter leur part de responsabilité morale dans une pareille association ; mais les faits parlent haut, et les faits sont décisifs : ils démontrent non-seulement qu'à l'époque actuelle la littérature est largement rétribuée, qu'elle est même devenue par trop productive et par trop vénale,

Le projet de loi relatif à la pension de 10,000 f. destinée à la veuve du général Danrémont a été modifié par la chambre, et le chiffre en a été abaissé à 6,000 fr. C'était justice. Il est seulement fâcheux que le ministère n'ait pas jugé à propos de prévenir cette réduction, en offrant le premier un chiffre qui ne fût point exagéré.

Comme l'a dit M. Jacqueminot, on a dû, dans la commission, procéder par comparaison, et, si la commission avait été rigoureuse, elle aurait déduit plus encore, en songeant aux veuves de Decaen et de Daumesnil, ces deux braves dont la vie a été constamment pure et n'a pas eu besoin d'être expiée par leur mort.

Nous formons des vœux bien sincères pour que la proposition de M. Larabit se fonde avec celle de M. Garraube. Le pays n'aura point à regretter le denier qu'il donnera aux veuves des cinq plus vieux soldats, des cinq plus vieux sous-officiers et des cinq plus vieux officiers morts à Constantine, et à celle du loyal et courageux Combes dont la bravoure était digne des temps antiques. La proposition de M. Larabit surtout est essentiellement démocratique et juste, et M. le ministre de la guerre n'y fera sans doute aucune objection, lui qui craignait qu'en réduisant à 6,000 fr. une pension de 10,000 fr. accordée à la veuve d'un militaire mort avec honneur, mais ignoré ou tristement connu pendant sa vie, on ne décourageât l'armée.

Si les affaires se traitaient aujourd'hui sur la place publique, comme au temps des Athéniens, et qu'un bon bourgeois y allât s'enquérir, non si Philippe est mort ou malade, mais si la révolution de juillet porte enfin ses fruits, si tous les privilèges sont écartés avec soin, si les droits électoraux sont étendus à tous les citoyens qui ont des devoirs à remplir, des charges à supporter, si la France est fière et digne en face de l'étranger ; si, disons-nous, un Athénien de nos jours faisait ces questions peu respectueuses pour le pouvoir, quel Démosthène pourrait lui répondre sans mille précautions les plus mélicieuses ? Exemple : Que dit-on de l'armée ? — On dit que le duc d'Orléans en est le chef réel, qu'il a des bureaux où se traite toute affaire, une cour dorée qui décide tout, entre deux causeries sur un *steepie-chase*. — C'est une calomnie ! s'écriera le journal semi-officiel, citez des faits. — Eh ! on vous en cite tous les jours ; voulez-vous qu'on les précise davantage ? Fort bien, mais voici venir le procureur du roi.

Que dit-on de la question du costume ? — Pas grand'chose de bon. Les uns prétendent qu'elle est fort sérieuse. Ils rappellent tous les petits empiétements commis par l'esprit contre-révolutionnaire, et qui ne sont rien en apparence. Ainsi nous avons eu des ministres serviteurs et *sujets*, ainsi nous avons retrouvé parfois des excellences, ainsi le *très-haut et très-puissant seigneur* nous est revenu dans des contrats de mariage princiers, ainsi quatre comtes ou barons ont été créés par la nouvelle cour, qui a voulu avoir les ridicules de l'Empire sans sa gloire, comme dit M. Thiers, et qui réussit parfaitement. D'autres personnes haussent les épaules, en voyant faire tant de bruit pour rien. Ils rient du comité plus ou moins secret, et des niaiseries qui s'y sont débitées. Mais silence ! il y a une loi qui défend de rendre compte des séances secrètes. Cette loi date du bon temps de la Restauration, donc elle est bonne à exhumer. Voilà pourquoi huit journaux ont été mandés chez le procureur du roi, qui est la clé de voûte de la société actuelle, pour être vertement admonestés. Vous voyez bien que cette fois encore Démosthène devrait se bien garder de dire tout ce qu'il sait.

On a découvert trois maisons de jeu clandestines ; il s'en organise d'autres encore, et les hommes qui président à cette organisation ne s'en cachent guère. Démosthène dirait-il à son Athénien trop curieux que ces misérables sont d'accord avec certain pouvoir de bas étage, et que la multiplication des tripots a pour but, soit de faire revenir la chambre sur sa décision, soit d'obtenir des fonds secrets que notre calme politique rend inutiles ? Non, Démosthène ne dirait cela aujourd'hui, ou bien le procureur du roi le ferait saisir, tout grand homme qu'il fût, par quatre estafiers qui l'enfermeraient dans les cachots peu séduisants de la Conciergerie.

Que si le bourgeois compromettant, changeant la direction de ses pensées, portait ses regards sur l'Afrique, et demandait quelle a été la compensation que nous a valu l'humiliant traité de la Tafna, on pourrait répondre : Cette compensation a été nulle pour nous. Les intentions hostiles d'Abd-el-Kader ne sont plus guère un mystère pour personne, et les ministres sont bien embarrassés pour prévenir l'orage qui les menacera lors de la discussion du budget d'Afrique. C'est au surplus de la pusillanimité bien gratuite, la chambre parlera beaucoup, et votera. Elle ferme les yeux sur l'influence extra-parlementaire qui dirige tout à l'autre bord de la Méditerranée, et que les lois de septembre défendraient au tribunal athénien de désigner autrement. Pour éviter l'inévitable procureur du roi, il faudrait se borner à parler de l'Angleterre, de l'Espagne et du Canada.

L'Angleterre a voté le bill sur le Canada à une grande majorité ; mais la discussion a ébranlé la majorité torie. Peel a paru trop impatient de saisir le pouvoir, et Wel-

lington s'en est plaint assez hautement. Pendant que ces tracasseries de portefeuilles suivent leur cours, l'insurrection grandit au Canada, et bientôt cette belle province échappera à la Grande-Bretagne.

Ceci est-il compromettant à dire ? non sans doute. Le ministère O'falla est peu solide sur sa base. Il avait posé en fait que l'intervention française lui était nécessaire. C'était donc une question de cabinet qui a été négativement résolue. Le ministère s'en ira, soit ; que nous importe ?

L'empereur de Russie a insulté grossièrement Louis-Philippe ; mais l'injure a été confidentielle, et dès lors la bonne harmonie n'est pas troublée entre les deux souverains. Pourquoi ? Parce que, conseillons-nous à Démosthène de répondre. X.

Deux grands bateaux à vapeur américains ont été récemment incendiés dans l'Océan.

L'un, le *Black-Hawk*, a éprouvé l'explosion de ses chaudières. Le pilote et l'ingénieur ont été tués sur le coup ; plusieurs autres personnes ont perdu la vie. Quatre ou cinq passagers ont été grièvement blessés ; cinq ou six l'ont été mortellement. Plusieurs chevaux ont été perdus. Une partie de la cargaison a été sauvée ; 75,000 piastres sur 90,000 ont été conservées.

L'autre bateau, le *Vicksbury*, a pris feu par quelques balles de coton. Tout absolument a été perdu ; mais les passagers ont pu se sauver.

M. Fulchiron vient de mettre à la disposition des bureaux de bienfaisance de l'arrondissement de l'ouest un secours de 1,500 f. Ce secours a donné les moyens de faire une distribution importante de combustible aux pauvres.

La première session des assises du Rhône, pour 1838, s'ouvrira le 5 mars prochain, sous la présidence de M. d'Angleville ; celle de la Loire le 26 février, sous la présidence de M. Gairal.

Paris, 6 février 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

MM. Deffite, Vuitry, Passy, Legrand (de l'Oise), Legrand et Malleville ont été nommés aujourd'hui commissaires du budget. Ces six députés appartiennent au centre gauche. Le centre droit n'a obtenu que deux nominations, celles de MM. Vitet et Lamartine.

— On assure que des révélations très-intéressantes et très-curieuses ont été faites dans le septième bureau de la chambre sur l'emploi des fonds secrets de la police. Plusieurs députés se proposent, ajoute-t-on, de porter la lumière dans les ténèbres.

— M. Gisquet, qui a été long-temps assez bien placé pour apprécier la question des fonds secrets, se propose, dit-on, de dire à la chambre que, les temps de calme ayant succédé aux temps difficiles, il convient que les fonds secrets ne soient portés aussi haut que précédemment ; que le gouvernement ne doit pas abuser des fonds secrets pour donner des suppléments de traitements, ni ces sortes de pensions qu'on a appelées des encouragements à des hommes de lettres ; que ceux-ci quelquefois avaient mission de flétrir des hommes honorables qui ne sont plus au pouvoir et qui ont cependant rendu de grands services au pays ; que de pareils encouragements devaient être avoués et avouables ; que, de son temps, l'administration qu'il dirigeait n'avait jamais reçu plus de 200 et quelques mille francs de fonds secrets.

Et où est donc passé, bon Dieu ! tout l'argent que les chambres ont voté ?

— MM. Odilon Barrot, Delespaul, de Sade et Leydet, membres de l'opposition dynastique, ont voté hier contre l'amendement de la commission qui réduisait à 6,000 fr. le chiffre de la pension accordée à la veuve Danrémont.

— Comme on discutait dans le quatrième bureau le budget de la guerre, le général Subervic a, entre autres excellentes observations, établi la possibilité d'une économie de deux millions, qui serait obtenue si l'on chargeait le soldat d'acheter son pain. La ration coûte actuellement 17 centimes 1/2 ; le général a soutenu que le soldat serait mieux nourri si on lui allouait 15 centimes. Autrefois la viande était, comme le pain aujourd'hui, fournie par des entrepreneurs. Maintenant qu'il achète directement sa viande, il est mieux nourri et à moins de frais. Or, il trouverait encore plus facilement à se fournir de pain que de viande.

— Le centre gauche et la gauche réunis ont obtenu un plein succès dans le 2^e bureau, quant à la nomination des commissaires du budget. MM. Auguis, Havin, His et Véluz ont été nommés. MM. Marcombe, Conte, Alphonse Périer et Pascalis, candidats du ministère et de la doctrine réunis, ont échoué contre eux.

Dans le 3^e bureau, MM. Gillon, Ganneron et Sappey, membres du centre gauche, ont été élus commissaires. Des ministériels et doctrinaires, parmi lesquels on remarquait M. Duvergier de Hauranne, un seul l'a emporté, M. Rihouet. Encore ce dernier a-t-il dû sa nomination à ses fonctions de référendaire à la cour des comptes et à la spécialité connue de ses études.

— Les bureaux ont examiné hier la proposition de M.

M. Jollivet, relative à l'abaissement du droit fiscal sur les sucres coloniaux. On a fait observer, à cet égard, que la loi votée l'année dernière était à peine en cours d'exécution, et qu'il serait prudent d'en attendre l'effet et de ne point porter, par des résolutions subites et intempestives, la perturbation dans les sucriceries indigènes qui commencent un peu à reprendre courage.

— M. Lebove vient de déclarer publiquement qu'il était étranger à la rédaction et à la publication d'un article inséré dans le *Journal de Paris*, en hostilité de M. Laffitte. On s'était fort mal à propos autorisé du nom de M. Lebove, et il s'en indigna vivement.

On sait que le *Journal de Paris* est l'organe des doctrinaires.

— On écrit de Turlas que l'élection de M. Bureaux de Puzy, en remplacement de M. Laporte, paraît de jour en jour plus assurée.

Il est entendu que M. Bureaux de Puzy siégerait à gauche comme il a siégé précédemment.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

Fin de la séance du 5 février.

On procède à l'appel nominal sur l'art. 1er de la commission relative à la pension de Mme Danrémont, dont voici le résultat :
Votants, 368; boules blanches, pour l'article de la commission, 192; boules noires, 176. — La chambre a adopté.

« ART. 2. Cette pension, dans laquelle sera confondue celle de 1,500 fr., fixée par la loi du 11 avril 1834, sera inscrite au livre des pensions civiles du trésor public, avec jouissance à partir dudit jour, 10 octobre 1837.

» Elle sera réversible, après le décès de l'impétrante, sur ses deux enfants ci-après dénommés :

- » Auguste-Louis-Charles, né le 11 décembre 1819, à Paris;
- » Henriette-Françoise-Clementine, née le 11 mars 1834, à Paris.

» Conformément aux dispositions fixées par l'art. 21 de la loi du 11 avril 1831. » — Adopté.

« ART. 3. La pension accordée par l'art. 1er, et les portions qui en seront réversibles, en vertu de l'art. 2, ne seront pas sujettes aux lois prohibitives du cumul. » — Adopté.

M. le président : Maintenant, M. le colonel Garraube a déposé un amendement qui ne pourrait être adopté sans une violation formelle du règlement.

Voix nombreuses : Lisez-le ! lisez-le !

M. le président : Le voici :

« Il sera accordé une pension de 3,000 fr. à la veuve du colonel Combes. »

A droite et à gauche : Appuyé ! appuyé !

M. Lherbette fait observer que cette proposition n'étant pas régulièrement présentée, plusieurs députés, qui auraient voté pour son adoption, voteront contre, à cause de l'irrégularité de sa présentation. (C'est cela ! c'est cela !)

M. Garraube : Je convertis alors mon amendement en proposition, et je le dépose sur le bureau. (Oui ! oui !)

La chambre procède au scrutin secret sur l'ensemble du projet relatif à la veuve Danrémont.

Votants, 291; boules blanches, 253; boules noires, 36. La chambre a adopté.

La suite de l'ordre du jour est la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Bâle à Strasbourg.

M. Jaubert : La chambre va être bientôt appelée à se prononcer sur le système général des chemins de fer ; le vote qu'on sollicite de nous aujourd'hui ne serait-il pas prématuré, et ne préjugerait-il pas déplorablement la grande question à laquelle nous devons donner une solution ? Cet inconvénient s'est présenté à l'esprit de la commission, car voici ce qu'elle dit dans son rapport :

« Il a paru à votre commission qu'il pouvait y avoir de graves inconvénients à discuter isolément l'établissement d'une voie de communication lorsque la chambre est à la veille de fixer, par un examen approfondi, les principes généraux qui doivent régir cette partie de notre législation. Elle s'est beaucoup arrêtée à cette pensée, et ses scrupules n'ont cédé qu'à la conviction la plus entière qu'il y a réellement urgence. »

L'orateur pense que cet inconvénient serait si grave et si préjudiciable que la chambre ne doit nullement prendre en considération les motifs d'urgence invoqués par la commission.

M. Jaubert fait ensuite une critique détaillée de chacun des articles du cahier des charges soumissionné par les frères Kœchlin. Il n'approuve pas le tracé du chemin adopté par les concessionnaires, qui, selon lui, n'en retireront pas tous les avantages qu'ils espèrent. Dans nos relations commerciales avec la Suisse, par exemple, le canal du Rhône au Rhin sera pour une concurrence désastreuse.

La commission assure que la Bavière s'est engagée à construire sur la rive gauche du Rhin un chemin de fer qui de la Reinschantz, vis-à-vis de Mannheim, viendra joindre à Lauterbourg la frontière française. C'est encore là un des motifs d'urgence invoqués par la commission. Eh bien ! je crois qu'avant de s'engager il serait convenable que la chambre apprît de la bouche de M. le ministre du commerce lui-même quelle est la nature de l'engagement pris par la Bavière.

La commission craint que les états de Baden prennent les devants sur nous, et nous privent des bénéfices d'un chemin de fer ; mais, Messieurs, ce n'est ni en huit jours ni en quinze jours que des affaires comme celles-là se font ; il faut des années pour cela, car songez bien qu'il s'agit de 70 ou 80 lieues de chemin de fer. Je crois donc que nous pourrions sans inconvénient attendre la présentation du projet de chemin aux états de Baden.

Permettez-moi, en passant, de vous soumettre une petite observation : le titre du projet est un titre usurpé, car il ne va pas jusqu'à Bâle ; il s'arrête à la frontière ; le tracé en Suisse n'est pas même encore arrêté. L'affaire, selon moi, n'est pas suffisamment instruite. Ne vous arrêtez donc pas, je vous en conjure, au motif d'urgence de la commission.

En résumé, s'il est reconnu que le chemin en question n'est pas une grande ligne, je voterai en faveur de la concession ; si l'on en veut faire une grande ligne, je voterai contre.

Il est six heures, la séance est levée.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 6 février.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

La séance indiquée pour 2 heures s'ouvre qu'à 2 heures 1/2. On compte peu de députés dans la salle. Aucun ministre n'est encore arrivé.

Le procès-verbal est lu et adopté.

La séance, suspendue pendant une demi-heure, est reprise à 3 heures.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet de chemin de fer de Strasbourg à Bâle.

M. Halloz démontre l'utilité du chemin de fer en question ; il réfute les objections de M. Jaubert, et vote pour le projet.

M. Fulchiron : Messieurs, ou je n'ai pas compris M. Jaubert, ou bien il a tourné la question. L'orateur discute l'opinion émise par M. Jaubert au milieu du bruit et de l'inattention de la chambre, et ses paroles nous parviennent difficilement.

M. le président réclame le silence. Tout ce que nous pouvons saisir, c'est que M. Fulchiron reproche à M. Jaubert d'être bien plus partisan des canaux que des chemins de fer. Il vote pour le projet.

M. Billaudel : Messieurs, le projet qui vous est soumis est important par lui-même et plus encore par la faveur dont jouissent les chemins de fer en France. La nécessité de ces communications est maintenant reconnue. Je reconnais avec M. Jaubert que le temps ne nous a pas été donné d'étudier tous les détails de ce projet ; des motifs d'urgence ont décidé le ministère à le présenter, et ces motifs ont été agréés par la commission. Je me soumetts à votre décision, et j'avoue les avantages attachés au chemin dont nous nous occupons, avantages qui en résulteront pour le commerce, l'agriculture, la diplomatie et même la stratégie. Nous devons donc nous hâter de prendre un parti. Mais je regrette que ces motifs d'urgence qui existent également pour plusieurs localités n'aient pas amené un semblable résultat. Ainsi l'Ouest a été négligé depuis 30 ans (Inattention.) Ce pays a de grands besoins et on ne s'occupe pas assez de les satisfaire. L'agriculture souffre dans le Midi, dans la Gironde surtout ; les vins y sont en quelque sorte renfermés ; il n'y a pas de débouchés, et nous avons beaucoup à faire.

Ce discours empreint de l'esprit de localité est fort peu écouté.

M. Martin (du Nord) : J'ai peu d'observations à faire, car on a fait au projet peu de critiques sérieuses. On a demandé si l'instruction avait été complète. Je répondrai que les études ont été faites avec soin, et qu'elles n'ont été l'objet d'aucune critique. Quant au cahier des charges, il est tout simple que le gouvernement impose d'un 10^{me} les voyageurs. Dans quelques jours nous vous demanderons l'autorisation de construire aux frais du trésor ce que nous appelons les grandes lignes de communication. A ce propos, un honorable membre (M. Jaubert) a demandé si la ligne de Strasbourg à Bâle ne pouvait pas être considérée comme une grande ligne, et il a cité le chemin de la Teste et celui d'Epinal. Mais, Messieurs, on ne peut comparer ces chemins avec celui dont nous présentons le projet. D'ailleurs le gouvernement n'a pas l'intention de repousser toutes les entreprises particulières, et quand il verra des soumissionnaires décidés à mener une construction à bonne fin, il les favorisera, il provoquera même les mouvements de l'industrie, parce qu'il croit qu'elle est une des premières ressources de richesses du pays.

M. Martin (du Nord) réfute en peu de mots les objections faites relativement à notre position vis-à-vis de la Bavière.

M. Gauguier (ah ! ah !) commence par annoncer qu'il présentera quelques considérations générales ; mais les cris du centre le forcent à quitter la tribune. Toutefois il y remonte après quelque hésitation. Il reproche au gouvernement d'entrer sans réflexion dans un système qu'il sera peut-être bientôt obligé d'abandonner. Les questions individuelles et commerciales d'ailleurs se lient essentiellement à la politique, et le ministère actuel n'est pas d'une nature telle, qu'il donne beaucoup de confiance dans l'avenir.

M. Gauguier parle encore à quatre heures au milieu du bruit. Le projet de loi sera adopté.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Fin de la séance du 5 février.

La chambre continue la discussion du projet de loi sur les justices de paix.

L'art. 6 énumère les causes dont les juges de paix connaîtront à charge d'appel.

M. Roy demande la suppression du dernier paragraphe de cet article, qui statue que les juges de paix connaîtront dans certains cas des demandes en pension alimentaire.

La proposition de M. Roy, soutenue par M. Portalis, combattue par M. le garde-des-sceaux et par MM. Boyer et Séguier, est mise aux voix et rejetée.

Les art. 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 sont adoptés sans discussion.

« ART. 16. A l'avenir il pourra être attaché à chaque justice de paix un huissier audiencier au moins et trois au plus ; à Paris, ce nombre pourra être porté à quatre. » — Adopté.

M. Roy demande à présenter une observation sur l'art. 16. Il résumerait, dit-il, de la rédaction de cet article qu'à Paris il pourrait exister des justices de paix où il n'y aurait qu'un seul huissier. Il demande que le nombre des huissiers audienriers près les justices de paix de Paris soit au moins au nombre de quatre.

M. Gasparin, rapporteur, déclare que la commission n'a rédigé son article qu'après avoir pris l'aveu des juges de paix de Paris. C'est pourquoi il croit devoir y persister.

M. Laplagne-Barris appuie l'amendement de M. Roy.

M. Barthe pense que l'article laisse assez de latitude aux juges de paix pour leur permettre de pourvoir dans tous les cas aux besoins du service. Cependant il ajoute que si la chambre voulait qu'il fut dit qu'à Paris il y aura près des justices de paix deux huissiers audienriers au moins et quatre au plus, il ne s'y opposera pas. Cependant il préférerait l'adoption de l'article tel qu'il est rédigé.

M. Mérilhou appuie l'amendement de M. Roy.

M. Roy : Il est notoire que jusqu'ici un seul huissier était insuffisant à Paris, cette insuffisance sera bien plus réelle avec l'extension d'attributions données aux juges de paix par la loi actuelle. Il modifie son amendement et se borne à demander que le nombre des huissiers audienriers près les justices de Paris soit de trois au moins et de quatre au plus.

Cet amendement est adopté.

L'article 16, ainsi amendé, est adopté.

« ART. 17. Dans les causes portées devant la justice de paix, aucun huissier ne pourra ni assister comme conseil ni représenter les parties en qualité de procureur fondé, à peine d'une amende de 25 f. à 50 f., qui sera prononcée sans appel par le juge de paix. »

Ces dispositions ne seront pas applicables aux huissiers qui se trouveront dans l'un des cas prévus par l'article 86 du code de procédure civile. — Adopté.

Les articles 18, 19 et 20, qui est le dernier de la loi, sont adoptés sans amendements, après une discussion sans importance.

On passe au scrutin secret sur l'ensemble du projet. En voici le résultat :

Nombre des votants, 97 (tout juste le nombre exigé pour valider le scrutin) ; boules blanches, 84 ; boules noires, 13.

La chambre adopte.

La séance est levée à cinq heures.

Extérieur.

(Extrait du *Commercial Advertiser* de Buffalo, du 29 décembre à deux heures après midi.)

Depuis ce matin notre ville est sur le qui vive, par suite du bruit qui se répand que les troupes anglaises ont opéré débarquement sur la partie basse de la grande île, dans le déloger les insurgents de la forte position qu'ils occupent à l'île de la Marine (Navy-Island). Des armes de toute espèce ont été aussitôt mises en réquisition, et nos rues ont bientôt présenté le spectacle le plus animé : des centaines d'hommes armés les parcouraient en tous sens, en criant : « L'ennemi ! l'ennemi ! » Le gouverneur Head est arrivé hier à Chippewa avec 400 volontaires, venant de Toronto sur un bateau à vapeur. La canonnade qui a été entendue ce matin a détruit ouvrages avancés que les loyalistes avaient construits la nuit.

Chutes du Niagara, 29 décembre.

Rien d'important n'est encore survenu ici. Ce matin, un bateau venant du Canada a fait une reconnaissance autour de Navy Island. Plusieurs coups de canon et de fusil ont été tirés, on croit qu'ils ont été sans effet. (Albany Argus.)

(Extrait du *New-York Herald*, du 6 janvier.) Buffalo, 1er janvier.

La frontière américaine est garnie de troupes, ce qui confine singulièrement les Anglais qui ne peuvent se fournir provisions qu'ils comptaient tirer des villages de la rive américaine du Niagara. Les fonderies de notre ville sont en pleine activité ; on y coule des canons, des boulets, de la mitraille. Nous apprenons que le mot d'ordre des assaillants, lors de la prise du navire *la Caroline*, était : « Point de quartier, pas de prisonniers ! » Une compagnie d'Indiens de la rive opposée au Canada a été faite prisonnière.

— M. Mackensie a publié une proclamation en son nom et au nom de Nelson Gorham, Samuel Lount, Charles Levan, Adam Graham, John Hawk, Jacob Rynnall, V. H. Dorr, A. G. William Van Egmont, comme membres du gouvernement provisoire de l'état du Haut-Canada. Ce document contient une déclaration de principes, une promesse de distribution de dix millions d'acres d'un terrain fertile à tous ceux qui prendront part à la lutte qui est engagée. (*Morning Chronicle*.)

CANADA. — De la frontière. — La malle du Nord, qui quitta Utica samedi, n'est arrivée ici que dimanche à 11 heures du soir. La nouvelle d'une bataille, dans laquelle les troupes de l'île de la Marine ont été victorieuses, avait jeté notre ville en vive agitation, qui a duré pendant toute la journée de dimanche, et n'a cessé qu'à l'arrivée de la malle du Nord, qui fait cesser toute espèce de doute. (*New-York Daily Express*.)

AFFAIRE DE L'ILE DE LA MARINE.

Nous avons appris, par le rapport verbal d'un officier de l'armée patriote qui est arrivé cette nuit, les détails de la tentative faite hier soir par les Anglais, pour opérer une descente dans l'île de la Marine. Hier matin, de bonne heure, les listes commencèrent à élever une batterie de six embrasures sur la rive canadienne, dans le dessein ostensible de harceler la S. O. de l'île, et d'opérer, sous la protection de leurs canons, une descente à un demi-mille plus haut.

Aussitôt que les opérations furent découvertes, les patriotes commencèrent à faire jouer dix pièces d'artillerie dont le débris les ouvrages de l'ennemi et força soldats et officiers à les abandonner. Un feu continu n'avait cependant pas empêché de Chippewa, sans que les patriotes pussent y répondre. Il n'y eut rien de décisif jusqu'à l'après-midi ; on ne voyait personne sur la rive du Canada, à l'exception de quelques sentinelles, lorsqu'à tout-coup l'alarme fut donnée et l'on annonça qu'un grand nombre de barques sorties de la crique de Chippewa s'avançaient tenter une attaque. L'artillerie fut aussitôt dirigée sur elles, deux ou trois furent coulées ou entraînées par le courant. Une compagnie d'infanterie qui tira plusieurs volées leur fit beaucoup de mal, mais on ignore le nombre d'hommes qui leur tua. Vers onze heures du soir, les loyalistes s'avançant nouveau à l'abri du rivage de Grand-Island ; mais ils se retirèrent bientôt en voyant, par les signaux de l'île de la Marine et les nombreux coups de fusil qui étaient tirés, qu'ils étaient découverts. Ils recommencèrent à construire des batteries, mais le feu de l'artillerie de l'île les empêcha d'en venir à bout. Ce matin, à l'aube du jour, l'ennemi a tenté une nouvelle attaque, mais plus de succès que la veille. Mac-Nab et ses troupes se retirèrent sur Chippewa.

PROCLAMATION DE WILLIAM LYON MACKENSIE,

Président temporaire du gouvernement provisoire de l'état du Haut-Canada.

Habitants du Haut-Canada !

Pendant cinquante ans, notre pays a langué sous l'influence de despotes militaires étrangers, venus de l'Europe pour nous gouverner d'après des lois votées par nous, mais suivant les inspirations capricieuses de leur pouvoir. Ils nous ont taxés à leur gré, pillé notre trésor, corrompu des ministres de l'évangile avec les richesses tirées de notre industrie. Au lieu de la liberté religieuse, ils ont fourni des rectorats, dotations à des prêtres étrangers avec une autorité spirituelle de nos lois pour la paix publique. Ils ont donné des millions d'argent de nos taxes à une compagnie d'Européens pour une valeur nominale. Nos peuples ont été repoussés ; nous nous sommes trouvés enveloppés dans leurs sectes, et nous ont gouvernés, comme l'Irlande, au profit d'autres pays et aux dépens de notre énergie comme peuple.

Nous sommes las de cette oppression et résolus de secouer le joug de vous, Canadiens, comme un seul homme, et le glorieux objet de votre sera accompli. Nos institutions ont été clairement exposées au monde par la déclaration d'indépendance adoptée à Toronto, le 31 juillet dernier, imprimée dans les journaux *la Constitution*, *le Correspondant*, *le Libéral*.

Liberté civile et religieuse dans toute l'acceptation du mot. La loi sera pour tous. Les mêmes tribunaux et la même procédure. Abolition des privilèges héréditaires, des lois de primogéniture et de masse de pensions qui dévore notre subsistance. Une législation d'un sénat et d'une assemblée choisie par le peuple. Un pouvoir composé d'un gouverneur et d'autres fonctionnaires choisis par le peuple. Un ordre judiciaire, choisi par le gouverneur et le sénat, et composé de citoyens les plus éclairés et les plus honorables. La justice administrée peu de frais et avec promptitude. Le jugement par jurés ; des shérifs élus par vous et n'exerçant pas comme à présent leurs fonctions au plaisir de nos tyrans. Liberté de la presse. Hélas ! aujourd'hui est foulée aux pieds par le pouvoir arbitraire. Le vote au scrutin. Des élections municipales libres et paisibles. La cour des juges, commissaires et les juges de paix choisis par le peuple, ainsi que les officiers de la milice. Liberté de commerce ; chaque homme pourra au meilleur marché, et vendre le plus cher qu'il lui sera possible. Pourra être contraint au service militaire. Des fonds considérables de nos vastes ressources, seront consacrés à l'éducation des citoyens. Le gouvernement frugal et économe, pour que le peuple soit prospère de tout embarras. Une fin pour toujours aux procès, aux supplications que nous imposent nos relations avec les lords du Haut-Canada dans Downing-Street à Londres. L'ouverture du Saint-Laurent

tout le commerce du monde, afin que les plus grands vaisseaux puissent passer dans le lac supérieur. La distribution des terres incultes à l'esprit d'industrie et d'entreprise des hommes distingués de toutes les nations.

Pour atteindre ces objets importants, les patriotes actuellement en armes dans l'île de la Marine, sous l'étendard de la liberté, ont établi un gouvernement provisoire dont les membres sont ci-après dénommés (à l'exception de deux autres hommes distingués dont on ne croit pas devoir indiquer les noms) : William Mackenzie, Nelson Gorham, Adam Graham, Samuel Lount, John Nawk, Silas Hetcher, Jacob Reynall, Jesse Lloyd, W.-H. Doyle, Thomas Darling, Charles Duman, A.-G.-W.-G. Van Egmond. Nous nous sommes procurés l'assistance importante du général Van Rensselaer, d'Albany, des colonels Sutherland, du colonel Van Egmond et d'autres militaires distingués.

Les citoyens de Buffalo vous ont prouvé qu'ils étaient fidèles aux principes de la révolution de 1776, en nous fournissant des provisions, des armes, des munitions, de l'argent, de l'artillerie et des volontaires, et des milliers d'individus qui viennent se ranger autour de l'étendard sous lequel, avec la grâce de Dieu, une nation nouvelle et vaillante, tenue jusqu'à ce jour dans l'esclavage par l'aristocratie anglaise, aura probablement reconquis son indépendance.

Braves Canadiens ! hâtez-vous de rejoindre le drapeau et de faire cause commune avec vos concitoyens des districts de l'intérieur de Londres et des districts de l'Ouest. L'absence des habits rouges mercenaires de l'Europe est une occasion favorable à notre émancipation ; et aveugle celui qui ne comprendrait pas que son indifférence pourrait à la vérité prolonger la lutte, mais qu'elle se terminera infailliblement par l'indépendance du pays ! Aussi cherchons à terminer l'assassinat de l'indépendance du pays ! Aussi l'industrie languiront, les mains et les terres resteront hors du commerce, les marchands se trouveront gênés, les fermiers et les ouvriers troublés, tandis que, ce point une fois gagné, la perspective d'une longue prospérité s'ouvrira devant vous.

Les échecs que nous avons éprouvés dans le district de l'intérieur doivent être attribués d'abord à un accident qui a révélé nos desseins à nos tyrans, et nous a empêchés d'agir par surprise, ensuite au manque d'artillerie. 5,500 étaient venus, mais nous n'avions pas d'armes à leur donner. Trois cents arpent de terre publique seront accordés à tout volontaire qui contribuera personnellement à l'issue de la lutte glorieuse où notre pays est engagé contre les ennemis de la liberté dans le monde entier. Dix millions d'arpents de ces terres belles et fertiles seront promptement à votre disposition avec les autres vastes ressources d'un pays plus étendu et plus riche en trésors naturels que le royaume-uni et l'ancienne France.

Citoyens, soldats de la liberté, amis de l'égalité des droits, que personne ne soit attaqué dans sa personne, sa propriété ou son état. Traversons le Canada, non pour user de représailles, en raison de nos propriétés ravagées, nos amis plongés dans les cachots, nos fermes incendiées, protégés au contraire par un noble exemple les maisons et les familles de ceux qui ont pris les armes contre leur pays et les libertés de ce continent. Punissons toute attaque contre les propriétés privées, et regardons comme ennemi quiconque brûlerait une chaumière sans y être forcé par la nécessité d'une légitime défense. Attendu qu'à une époque où le roi et le parlement de la Grande-Bretagne avaient solennellement consenti à redresser les griefs du peuple, sir Francis Head a été envoyé au Canada avec des promesses de conciliation et de justice, et attendu que ledit Head a violé ses devoirs comme gouverneur, foulé aux pieds nos privilèges et nos droits, gagné et corrompu notre législation, influencé les élections, intimidé les francs tenanciers, déclaré que notre pays n'avait point droit aux avantages de la constitution britannique, renversé l'institution du jury, investi des fonctions publiques les hommes les plus lâches et les plus perfides de la population, et voulu gouverner par la force le Haut-Canada, emprisonné le docteur Monesson, M. Parker et beaucoup d'autres de nos concitoyens les plus estimables, banni M. Bidwell, le président de la dernière chambre assemblée, et forcé à s'expatrier le brave patriote D. J. Rolph, parce qu'ils avaient fait cause commune avec le peuple outragé ; mais à prix enfin la tête de plusieurs individus, comme s'ils avaient commis des crimes, méfaits pour lesquels il méritait d'être traduit lui-même devant les tribunaux de son pays, j'offre par ces présentes une récompense de 500 liv. sterl. pour son arrestation, afin qu'il soit traité ainsi qu'il paraîtra à la justice.

Dans le Bas-Canada, la divine Providence a béni les armes des fils de la liberté. Tout un peuple a combattu bravement pour cette liberté sans laquelle la propriété n'est qu'un fantôme. Le général Girard est à la tête de 15,000 démocrates décidés. Les amis de la liberté dans le Haut-Canada ont continué d'agir d'une manière énergique et régulière, d'accord avec M. Papineau et les patriotes du Bas-Canada. Il est consolant de penser qu'entre nous et l'Océan une population de 600,000 âmes a pris les armes pour reconquérir sa liberté. La nouvelle que de dignes patriotes ont pris les armes se répand dans l'Union, et les hommes opprimés par l'Angleterre, l'Irlande et l'Écosse et le continent accourent à nos étendards. Il faut que nous soyons vainqueurs !

Canadiens ! ma confiance en vous est aussi forte dans ces jours d'épreuve que lorsqu'il y a quelques années, je parus au milieu de vous, dans le zèle et l'ardeur de la jeunesse, pour défendre vos libertés et vos droits. Je n'ai pas besoin de vous rappeler les souffrances et les persécutions que j'ai éprouvées pour vous, les pertes que j'ai essayées, les dangers que j'ai courus. Si j'avais dix existences, je les sacrifierais volontiers pour rendre la liberté à un pays de mes enfants, à la patrie de mon choix ; agissons ensemble, et, animés par l'espoir du succès dans une cause patriotique, répétons dans la langue du champion irlandais :

Les nations sont tombées, et tu es encore jeune ; ton soleil se lève quand les autres se sont couchés. Et quoique le nuage de l'enveloppe ait couvert ton aurore, la liberté finira par rayonner autour de tous les hommes de la milice de 1812 ! Voulez-vous encore vous rallier sous l'étendard de vos tyrans ! Je ne pense pas que cela soit possible. Loyalistes du Haut-Canada, quelle a été la récompense de votre attachement si long-temps éprouvé et si dévoué à l'aristocratie anglaise ? l'oubli et le mépris. Nous nous sommes instruits à l'école de l'expérience, et nous saurons profiter du passé. Comparez la grande et florissante nation des États-Unis avec notre pays divisé et morcelé, et pensez ce qu'aurait pu faire, sous le rapport de la bravoure, les maîtres indépendants du territoire. Laissez donc la défense de sir Francis Head aux misérables serfs dépendants de son bon vouloir, et souvenez-vous que, jusqu'à la fin de vos jours, vous devez être fiers de vous-mêmes, car vous pourrez dire à vos enfants : Et nous aussi nous étions au nombre des libérateurs de notre pays !

Navy Island, le 13 décembre 1837.

Variétés.

SUZANNE (1).

Recevoir à minuit la bénédiction nuptiale est un usage de nos provinces méridionales, et cette cérémonie nocturne est un spectacle que l'on aime à se donner quand on en trouve l'occasion. On sort du théâtre ou du bal, on passe devant l'église, la lumière brille à travers le vitrail, et on entre. Ces mariages de nuit ont l'attrait d'un chapitre de roman, et quand on voit, à la lueur des flambeaux, les deux époux devant l'autel, on cherche malgré soi, derrière le pilier, l'amant enveloppé dans son manteau, et la jeune fille abandonnée qui doit s'évanouir au oui fatal.

Dans l'église de Saint-***, à Antibes, une douzaine de curieux attendaient l'heure, se promenant à travers les nefs profondes, admirant la majesté des ténèbres sous les hautes voûtes, et les bizarres effets de l'ombre sur les reliefs et les peintures. Au bruit de deux voitures que l'on entendit rouler sur le pavé de la rue et s'arrêter devant le portail, ils allèrent à la hâte se

ranger aux environs de la chapelle préparée pour la cérémonie. De là, ils virent s'ouvrir la porte de toile du tambour et s'avancer un groupe noir, au milieu duquel se détachait une forme blanche et aérienne, — une jeune fille grande et svelte, qui, à quelques pas de l'autel, se sépara vivement de ceux qui l'accompagnaient, et vint s'agenouiller sur la marche de pierre. Ce fut une action pleine de foi et d'effusion à toucher les plus impies. Il y avait une adorable grâce dans cette pose de suppliante, à genoux, penchée, oubliant sa toilette de gaze, la tête cachée dans les mains, sans souci de sa coiffure de noce, et cassant dans ses doigts les fleurs d'orange de sa couronne. C'était là une dévotion vraie qui vous gagnait et vous pénétrait, et à voir cette jeune femme ainsi prosternée, et le tremblement de son voile, et l'agitation de son sein, on songeait avec émotion que dans sa prière il y avait sans doute un adieu bien triste ou un vœu bien fervent.

L'époux vint lentement se placer à côté d'elle, et quand d'elle les yeux se portèrent à lui, il y eut une pénible surprise de le voir vieux et chétif. C'était un vieillard débile, la tête à peine couverte de longs cheveux blancs, voûté et traînant la jambe ; un vieux militaire, comme on le devinait à ses croix et à une large cicatrice sur le front. L'âge du guerrier, ses blessures, tout ce qui ailleurs lui méritait l'intérêt et le respect, ici soulevait le murmure ; car, si grands que fussent ses services, on ne leur eût pas voulu cette retraite ; on lui eût souhaité une autre part de bonheur, un autre rayon de soleil. Mais cette fille belle et jeune n'était pas faite pour lui, et on la plaignait de revenir ainsi s'abriter au foyer d'un soldat invalide. Lorsque, sa prière achevée, elle releva la tête, on admira ses traits angéliques, pâles et empreints d'une mélancolie profonde et résignée ; mais il était aisé de reconnaître que cette expression touchante n'appartenait pas à un chagrin de circonstance, venu de cet inégal hymen ; c'était la trace d'une de ces douleurs originelles sur un front d'enfant, et dont la marque est vieille quand le visage est jeune encore. Si bien que dès lors on eût moins pitié de son mariage, en songeant que sa peine n'était pas là.

Pendant que les spectateurs faisaient ces remarques et inter-prétaient, chacun à sa façon, les mystères de cette tristesse et de cette union mal assortie ; pendant qu'il s'intriguaient de ce couple disparate, se mariant à petit bruit, sans famille, — car il n'y avait ni père ni mère, ni personne qui eût les larmes aux yeux, aucune affection rayonnante ou attendrie, mais quatre témoins seulement, indifférents et calmes, — la cérémonie marchait, le prêtre récitait son office à demi-voix, et l'assistance écoutait. Puis, lorsque, venant aux époux avec les anneaux bénits, le prêtre demanda au mari si, devant la sainte église, il consentait à prendre pour femme Suzanne Thibaut, le vieux soldat se redressa, et, à voix haute et ferme, il répondit : — Oui !

Et lorsque la question sacramentelle fut faite à la mariée, aucune parole ne sortit de sa bouche ; elle répondit simplement par un signe affirmatif.

Le prêtre se contenta de ce signe, le trouvant valable pour engager l'épouse et la lier devant Dieu.

Parmi ceux qui suivaient les mariés, nul ne parut surpris ; les curieux venus là par hasard et désœuvrement s'étonnèrent seuls, et une voix derrière eux fit entendre cette faible exclamation : Pauvre enfant ! A ces mots, un des spectateurs se retourna vers une femme placée à l'écart, et il vit le seul visage qui fût ému, les seuls yeux qui fussent mouillés. C'était une loueuse de chaises qui, dès qu'elle eût aperçu le mouvement du jeune homme, se trouvant assez interrogée par les trois pas qu'il avait faits et par son regard, n'attendit pas une question mieux formulée pour lui répondre :

« Oh ! c'est une triste, triste histoire ; mais, puisque vous le désirez, je vais vous la dire.

» Elle se nomme Suzanne. C'était, il y a treize ans, la plus jolie enfant de la ville ; une petite fille blanche et rose, toute bouclée, de grands yeux bleus, gaie, vive, avec un sourire toujours sur ses lèvres vermeilles. Aux promenades, dans les rues, on s'arrêtait pour la voir, on admirait sa figure, on raffolait d'elle, de sa grâce, de ses heureuses réparties ; c'était notre merveille, monsieur, cette petite.

» Mais, hélas ! il y a un mauvais sort qui en veut aux précoces enfants. Et puis sa mère était restée sept ans stérile : elle n'avait obtenu cette enfant qu'à force de prières, de messes, et après une neuvaine à la Vierge ; et vous le savez, mon bon monsieur, enfant de neuvaine, enfant de peine. Un jour donc, dans une promenade sur mer que Suzanne faisait avec sa mère, le bateau chavira, et tous ceux qui étaient dedans tombent dans l'eau et disparaissent. On s'élança à leur secours, mais, sur sept personnes, cinq périrent, et la mère de Suzanne est du nombre des victimes. Suzanne, elle, fut sauvée ; on la retira des flots demi-morte, et lorsqu'à force de soins, on lui eut fait reprendre ses sens, et qu'elle voulut appeler sa mère, ce fut en vain. Sa langue était paralysée ; la frayeur et la souffrance l'avaient rendue muette.

» Combien fut triste l'enfance de cette orpheline avec ce deuil et cette infirmité ! Tout avait changé pour elle, plus de mère, plus d'amis ; on ne regardait plus la petite fille avec sa robe noire, ses joues pâles, ses yeux ternes, la petite fille qui ne répondait pas quand on lui parlait.

» Et plus tard, comme pour lui rendre plus amer son malheur, voilà qu'elle crut en beauté et en grâce. Sa jeunesse n'en fut pas moins triste, retirée chez une vieille parente qui l'avait recueillie par charité. Jamais on ne la voyait avec les jeunes filles de son âge. Sa seule joie était de venir ici. Elle était pieuse. Les fêtes de l'église étaient ses seules fêtes. Elle attendait avec impatience nos jours solennels, Pâques et ses chapelles de fleurs, Noël et sa messe de nuit, la Fête-Dieu et les longues processions qui s'en vont par les rues pavisées, les hautes bannières, les genêts et les roses jetés au vent, et les jeunes filles qui ont des ceintures neuves. C'était son seul jour de parure à elle, avec sa robe blanche et le long voile qu'elle brodait toute l'année pour ce jour-là ; son seul jour de promenade à travers la foule qui la regardait passer, les yeux sur son livre, et seule silencieuse parmi ses compagnes dont la voix faisait retentir les saints cantiques. Souvent, dans ces solennités, elle entendait sur son passage de doux compliments qui lui perçaient le cœur. Aussi, le lendemain, elle avait toujours les yeux rouges et ses prières étaient plus longues. Enfin, la vieille parente qui l'avait prise étant morte cet hiver, — Dieu ait son âme ! — Suzanne resta sans ressources. Elle allait, disait-on, se faire religieuse, et cela aurait fait, je vous assure, une bien douce et sainte sœur de charité. Mais le ciel en a décidé autrement. Voici qu'il y a un mois, un ancien ami de la famille vint ici pour régler des affaires. C'était un vieux général bien riche, qui, la voyant malheureuse, abandonnée, et méritant si bien un sort meilleur, lui a offert de l'épouser. Elle a accepté.

Le récit de la bonne femme s'acheva en même temps que la cérémonie. Avec leur étroite escorte et au milieu de rumeurs diverses, les deux époux sortirent de l'église, les curieux se dispersèrent, et l'impression produite par le spectacle de cette union se dissipa vite au vent frais de la nuit. Une heure après,

la voiture qui avait amené les mariés à l'église les emportait sur la route de Paris.

A deux ans de là, nous retrouvons le général et sa femme dans leur petit hôtel de la rue Chanteraine : une charmante maison parisienne, entre cour et jardin, pleine de luxe et d'élégance, riante et ornée. C'était là que le général avait conduit Suzanne aussitôt après leur mariage.

Soldat depuis les premières campagnes de la république, le général avait désarmé le lendemain de Waterloo. Riche par hasard, et toujours passionné pour l'empereur, dont il avait été le camarade, il avait acheté cet hôtel dans la rue et près de la demeure qu'avait habitée le premier consul. Ce voisinage consacrait le culte d'admiration, de souvenirs et de regrets qu'il avait voué à Bonaparte.

Tout changea de face dans la maison du général dès que Suzanne y fut entrée. Le petit hôtel se fit pour elle luisant et décoré ; les appartements, autrefois nus et en désarroi, prirent pour elle du vernis et du lustre. Ce fut de son règne que data l'élégance de cette habitation, qui devint une des plus somptueuses de la Chaussée-d'Antin.

Il en fut du maître comme du logis. Par exemple, depuis la première semaine de son mariage, le général n'avait pas touché à sa belle pipe orientale, garnie d'ambre et de vermeil, qu'il avait reçue en présent d'un pacha, au Caire, autrefois. Il laissait son tabac du Levant, blond et parfumé, se dessécher dans ses belles blagues de soie et de perles qu'il suspendait jadis à sa boutonnière, le matin, lorsqu'il fumait en se promenant au soleil dans le jardin, marchant au hasard dans les plates-bandes et brisant les jacinthes sous son pas chancelant.

Le jardinier maintenant cultivait en paix ses fleurs, qui ne périssaient plus qu'en bouquets à la ceinture de Suzanne, ou en pyramides devant les glaces du salon, et les pipes étaient allées rejoindre les vieilles armes, les épaulettes noircies, les uniformes troués, à l'arsenal, comme ils disaient avec George, son vieux compagnon de guerre et aujourd'hui presque son intendant ; et il en était d'elles comme des vieilles épées rouillées, ce n'était plus qu'un souvenir. Il avait suffi d'un signe de Suzanne pour le faire renoncer à cette ancienne et chère récréation, et cela sans éclat, sans ostentation, sans faire sonner le sacrifice. Aux observations de George, il répondit simplement : « Elle n'aime pas l'odeur de la pipe. »

Lui qui n'aimait pas le monde, qui l'ignorait, qui, façonné à une dure école, s'était toujours révolté aux formes satinées et menteuses de la société parisienne, s'était soumis à cette gêne ; il s'était fait habitué de brillants salons, pilier de soirées, dilettante. Il se serait fait danseur, malgré sa jambe malade, si sa femme l'avait voulu !

Lui qui ne s'amusait qu'au Cirque-Olympique ou aux Variétés, passait maintenant des soirées entières à l'opéra italien, sans fermer l'œil. Lui qui avait si grand besoin de repos, qui était si casanier, si à l'aise dans son fauteuil, était tout le jour par voies et par chemins, au bois, aux Tuileries, toute la nuit par fêtes et bals et concerts, car il aimait à accompagner sa femme, à la produire ; il était bien avec elle, heureux et fier d'elle !

Et vraiment c'était merveille que cette attraction et cet empire exercés par Suzanne.

On l'aurait compris d'une femme bonne et douce, qui eût pansé les blessures de ces deux vieux soldats, qui les eût attendris et consolés ; mais loin de là, car Suzanne avait aussi changé dans le mariage. Ce n'était plus la pauvre fille modeste et mélancolique, oubliant son malheur dans les travaux du ménage, et ne s'en souvenant aux rares jours de fête que pour verser le lendemain quelques larmes de plus. La fortune avait relevé cette douleur si humble dans la médiocrité. Cette pauvre Suzanne, dont l'enfance avait passé si obscure, si close, s'était vite épanouie au soleil du monde, elle avait vite mûri de corps et d'âme. Qui l'eût vue une fois à l'église, le soir, faisant un signe de tête au prêtre qui la mariait, et puis l'eût revue un an et demi après dans son salon de Paris, ne l'aurait guère bien reconnue peut-être. Elle avait grandi, elle s'était développée de taille et de visage ; ses traits avaient pris une expression forte et fière ; ses yeux bleus avaient perdu ce regard plein d'une grâce rêveuse qui les rendait si charmants, leur teinte avait bruni ; ses sourcils se dessinaient plus vivement ; la touchante jeune fille avait disparu, ce n'était plus aujourd'hui qu'une femme admirablement belle.

Son caractère avait changé de même. Elle était devenue capricieuse, bizarre, emportée, exigeante ; elle avait pris une humeur commune à bien des femmes, mais avec moins d'enveloppe que chez les autres.

Ses vivacités étaient sans frein, ses vouloirs sans accommodement ; elle ne regardait à rien et ne ménageait personne, mais on l'aimait comme cela. Son infirmité couvrait tous ses défauts d'une excuse attendrissante ; on la plaignait de ses torts, on ne s'en croyait tenu qu'à plus de soins et d'égards ; de sorte que ce n'était pas la jeune femme qui veillait sur son époux souffrant, ce n'était pas elle qui soutenait ce pas débile et cette vieillesse mutilée, mais lui, au contraire, qui prêtait à cette femme affligée ses consolations et son appui.

Il avait pour elle de touchantes attentions, d'ingénieuses tendresses ; pour elle il épuisait cet art de petits soins que les vieillards possèdent si bien, qu'ils possèdent seuls, et c'était à serrer le cœur souvent que l'indifférence et la froideur dont Suzanne payait ces marques d'une délicate sollicitude. L'amour du général pour sa femme était tout de bienveillance et d'orgueil, une affection de père autant que d'époux, une tendresse à part, qui n'a rien à demander pour soi et tout à donner, qui ne peut rien en retour. Désintéressé, satisfait si un sourire accueillait ses soins, lorsque le soir, dans le petit salon qui séparait leurs deux appartements, il la quittait pour la nuit, le bon vieillard se croyait payé de sa journée, toute de prévenances et de fatigues pour elle, si elle avait appuyé le front sous son baiser, si elle lui avait pris et serré la main, si elle lui avait dit, avec son langage qu'il comprenait si bien : « Je suis contente de la soirée que vous m'avez donnée ; la musique du concert m'a touchée ; la danse du bal m'a mise en joie ; l'acteur du drame m'a émue. Merci ! »

Riche et baronne, Suzanne était bien plus à plaindre que pauvre et obscure. La fortune lui avait mesuré tout son malheur, et semblait ne lui avoir donné le reste que pour lui pouvoir dire : « Il te manque cela ! » Aussi souffrait-elle. Son infirmité lui gâtait tout, empoisonnait sa joie, effaçait sa beauté. arrê-tait les hommages, mettait la pitié là où seraient venus l'admiration et l'amour. Pour une femme si vaniteuse et si vive, d'une si grande et violente imagination, c'étaient chaque jour des mé-comptes, des avanies à endurer, des insultes qui lui poignaient l'âme. Tout cela fit qu'elle tomba bientôt dans un grand abattement qui dégénéra en une maladie de langueur. Le général était au désespoir : il consulta les plus célèbres médecins, il promit la moitié de sa fortune à celui qui ferait la cure ; mais il n'y avait pas de remède.

Cependant les plus doctes praticiens de Paris et de Montpellier avaient été vainement consultés ; quelques-uns avaient tenté sans fruit un traitement ou une opération, et il n'y avait plus aucun secours à espérer de leur art, lorsqu'arriva à

(1) Un charmant vaudeville vient d'être joué sous ce titre au théâtre du Gymnase. La donnée de cet ouvrage est tirée d'une nouvelle que M. Guinot a publiée dans la Revue de Paris. Nous avons pensé qu'on la lirait avec intérêt.

Paris un prince allemand qui, voyageant pour sa santé, était escorté de son docteur. Ce docteur avait une immense réputation; il était correspondant de toutes les académies, traduit en toutes les langues, et beaucoup plus célèbre que son noble patron qui descendait en ligne diagonale de l'empereur Conrad. L'arrivée de ce couple voyageur fit quelque bruit dans les journaux; à l'Institut, où le docteur eut les honneurs d'une séance; à l'Opéra et dans les sociétés les plus brillantes, où le prince se répandit, fort curieux d'étudier nos mœurs d'après nature. Les deux illustres étrangers furent présentés dans un des salons de ce monde étroit que fréquentaient le général et sa femme. Le prince fut trouvé très-aimable et le docteur très-savant; c'était dans l'ordre, car à Paris on a une aveugle foi aux altesses et aux réputations. Le prince était roux, massif et valsait comme une toupie; le docteur était grave, distrait et bavard. On les choya.

Le prince remarqua Suzanne; le général remarqua le docteur. La faculté germanique sera mieux inspirée que la nôtre peut-être, pensa le général; c'est à voir.

Le lendemain, il demanda audience au docteur allemand et se rendit chez lui avec Suzanne. En deux mots il dit l'objet de sa visite. Le docteur aussitôt entama avec la jeune femme une conversation admirablement mimée. Les gestes de Suzanne furent très-dramatiques. Elle raconta d'abord le malheur qui l'avait privée de la parole. Le docteur la regardait dire avec un balancement de tête approbatif qui donna beaucoup d'espoir au général. Après diverses questions délicates et incomplètes qui firent rougir Suzanne plus d'une fois, le docteur l'examina attentivement, écouta tout ce que son gosier donnait de son, et ayant réfléchi quelques instants, il s'approcha du général et lui dit à demi-voix:

— Mariez votre fille, monsieur, et j'en réponds...

Le général fit deux pas en arrière, et demeura pétrifié: Suzanne, qui avait entendu, devint pâle comme une morte, et le docteur prit un air effaré, s'apercevant qu'il avait fait une bêtise. Il y eut un long silence que le docteur allait rompre, lorsque le général, craignant qu'il ne répétait le mot fatal, le saisit par le revers de son habit et l'entraîna à l'écart. Ils parlèrent pendant un grand moment dans une embrasure de fenêtre, tournés vers la vitre... Puis le général emmena Suzanne qui s'était remise, et qui, feignant la plus complète ignorance, lui demanda quel avait été le résultat de la conférence, ce que pensait le docteur, et s'il avait promis quelque chose.

— Rien, répondit le général, avec un soupir.

Elle se mordit la lèvre jusqu'au sang, et mit la tête hors de la portière de la voiture pour prendre l'air.

Rentrée chez elle, Suzanne s'enferma dans sa chambre et y passa trois heures à méditer le mot du docteur. Ce mot lui ouvrait un monde nouveau. Sans doute il n'eût été qu'une énigme pour la jeune fille d'autrefois, naïve et ne voyant dans le mariage qu'une pieuse cérémonie d'église et une utile adoption; mais il fut vite compris par la femme de vingt ans, vive et puissante, dont l'intelligence s'était développée à un long silence et à un recueillement forcé. Depuis long-temps déjà son froid et paternel mariage était un mystère qui lui pesait et qu'elle se prenait souvent à vouloir pénétrer. Le voile était déchiré maintenant, et le jour arrivait de toutes parts. Tant que son union avec un vieillard n'avait blessé que des désirs indécis et une vague curiosité, elle avait pris son mal en patience, et, comme tant d'autres, elle serait morte peut-être dans son ignorance chaste et résignée; mais lorsque le docteur eut prononcé cet arrêt: « Mariez-la, et j'en réponds », il y eut deux révoltes en elle, parce qu'elle vit deux dommages dans cette union. C'était une double atteinte à ses droits, à sa dignité, à sa condition; c'était une trahison, un joug qui l'obligeait à vivre incomplète, demi-femme, portant un faux titre, un affreux contrat qui la condamnait à rester infirme. Ce mot fatal: « Mariez-la », avait frappé à la fois la tête et le cœur, portant partout le trouble et la lumière; ce mot était toujours là, présent à sa pensée, bruissant à son oreille, posant devant ses yeux. Dans la veille et dans le sommeil, ce mot lui venait tantôt grave, tantôt moqueur, prenant quelquefois, pour lui apparaître, une forme pleine de poésie et de vanité.

Dès lors la maladie de langueur où elle était tombée se changea en une fièvre ardente. Cette fleur sans rosée et sans soleil, si flétrie et si penchée, se releva tout-à-coup et se raviva, car son mal n'était plus incurable, elle n'était pas frappée à jamais et sans recours; le son n'était pas éteint en elle, mais engourdi; la parole n'était pas morte, mais en léthargie seulement. Oh! combien cette pensée jetait son imagination dans un affreux tourment! Qu'avait-elle donc fait pour une si étrange et fatale destinée! Deux fois victime du sort, la nature et le hasard l'avaient deux fois frappée dans le mal et dans le remède. Si ce vieillard n'était pas venu, si, demeurée misérable et n'ayant pas de quoi payer la dot d'un couvent, elle avait fait un mariage obscur, épousé un pauvre et jeune ouvrier qui l'eût prise pour en faire sa ménagère, elle aurait dans cet hymen recouvré la parole! Voilà donc ce que lui coûtaient son rang et sa richesse! Il faut attendre maintenant, compter les jours d'un vieil époux, et calculer ce que l'âge et les fatigues peuvent lui laisser encore de vie. Mais qui sait si, lorsqu'elle deviendra veuve, toute har-

monie ne sera pas détruite, toute sympathie éteinte entre les organes, de façon à rendre impossible l'œuvre de délivrance qui lui fatiguaient la tête jusqu'au vertige, et tournaient à l'écarter la raison d'abord, et puis la vie.

Il y avait des moments où elle pleurait et se mordait les poings, où, les mains sur les hanches, le cou tendu et les nerfs gonflés, elle s'efforçait d'articuler un mot, jusqu'à ce qu'elle tombât sur le tapis, épuisée. Et alors, exaltée par ces vains efforts, Dieu sait ce qui fermentait en elle d'incohérents projets, d'horribles desseins, et quel chemin faisait son esprit dans ce monde inconnu qui avait pour elle de si belles perspectives! Que de terribles combats! que de résolutions arrêtées puis perdues! Combien de fois n'arrangea-t-elle pas son projet qu'elle abandonna au premier chapitre, effrayée de l'intrigue des tations de la jeune femme, ses scrupules, les terreurs et les préjugés ne pouvaient tenir contre les actives sollicitations sans cesse lui montraient quel terme il y avait à tant de désirer, quelle issue à tant de souffrance.

(La suite au prochain numéro.)

GRAND-THÉÂTRE.

Vendredi 9 février 1838. — GUSTAVE III, opéra. — On commencera à 8 heures.

BOURSE DE PARIS DU 6 FÉVRIER.

Le marché continue à être calme. La nullité des nouvelles de l'intérieur et de l'étranger n'ont pas peu contribué à jeter du froid sur toutes les transactions financières.

Cinq pour cent	109 65	109 75	109 65	109 75
— fin courant	109 70	109 80	109 70	109 80
Quatre pour cent	102 20			
Trois pour cent	79 73	79 80	79 70	79 80
— fin courant	79 85	79 85	79 80	79 80
Rentes de Naples	99	99	99	99
— fin courant	99 10	99 10	99	99 10
Actions de la Banque	2640			
Quatre Canaux	"			
Caisse hypothécaire	"			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 3.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(397) Demain samedi, à dix heures du matin, sur la place Grenouille à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en tables, poêle, comptoir, glaces, tabourets, pendule, casseroles, chandeliers, verres, vaisselle, etc.

(333) Samedi dix février courant, à dix heures du matin, sur la place Sathonay, il sera vendu judiciairement divers objets saisis consistant en billard et accessoires, tables à dessus de marbre, comptoir, quinquet, tabourets, chaises, bouteilles, verres, vins, etc. ENGLER.

(334) Samedi dix février courant, à dix heures du matin, sur la place Confort, il sera procédé, par autorité de justice, à la vente d'un mobilier saisi consistant en comptoir, tables, armoire, poêle à four, chaises, tabourets, verroterie, ustensiles de cuisine et autres objets.

(336) Samedi prochain dix février courant, à dix heures du matin, sur la place Lévis à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi consistant en tables à manger et de nuit bois dur, commode, banquette bois dur, pendule en bronze, glaces, lampe astrale, garde-manger, poêle en fonte et ses cornets en tôle, linge de corps d'homme et de femme, linge de table, déjeuners et tasses à café en porcelaine dorée, fontaine et sa cuvette fer blanc verni, batterie de cuisine, etc. DEMARE.

(335) Le dimanche onze février mil huit cent trente-huit, sur la place publique et à l'issue de la messe paroissiale de St-Laurent-d'Agnay (Rhône), à dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis consistant en tables, bancs, billard, garde-robe, commodes, une vache, etc. JALLAMION.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

Etude de Me Lafont, avoué, rue Clermont, n° 5.

Le 13 février 1838, adjudication, en l'étude de Me Coste, notaire, rue Neuve, n° 7.

D'un fonds de teinturier, établi à Lyon, rue Raisin, n° 25, et exploité place Louis-le-Grand, n° 16;

Ensemble, des marchandises qui s'y trouvent, de l'achalandage et du droit aux baux;

Dépendant de la succession de la dame veuve Wanlaeys.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à Me Lafont, avoué, rue Clermont, n° 5, ou audit Me Coste, notaire.

(326)

(6873) A VENDRE. — Un fonds de ferblantier exploité dans l'un des meilleurs quartiers de la ville et pourvu d'une bonne et nombreuse clientèle.

S'adresser à Me Chevrier, notaire, rue Neuve, n° 1.

ANNONCES DIVERSES.

(4619) ROTONDE DE PERRACHE.

Samedi 10 du courant, il y aura grand bal paré et masqué. L'orchestre, composé de trente musiciens, sera dirigé par M. Bellotti.

On trouvera des billards place des Célestins, au café Parisien, ou au café de la Rotonde, à Perrache.



DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE COMPOSÉ DE M. E. SMITH DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE LONDRES.

PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT SARDE, les Universités de Turin et de Gènes furent saisies de l'analyse de ce remède et, d'après leur rapport du 31 juillet 1837, l'approbation royale était accordée à M. E. Smith. Le 5 novembre 1833, l'I. et R. gouvernement de la Lombardie, par son décret publié sur la foi du rapport de l'Université de Paris, accorde au sieur E. Smith des privilèges exclusifs constatés dans l'ordonnance publiée six fois par ordre du gouvernement dans la Gazette officielle de Milan. Le conseil sanitaire de Rome lui accorde même accueil sous date du 11 mai 1836, et, en dernier lieu, le collège médical de Naples a également reconnu l'avantage que la Faculté de médecine pouvait tirer de son puissant dépuratif, l'extrait de Salsepareille composé. Ces témoignages sont donnés par des professeurs occupant les hauts grades de leur profession, hommes d'une science dont les membres s'opposent assez ordinairement à toute innovation ou changement de conquête, ne se rendant qu'à une conviction acquise par leur propre expérience. Les documents originaux de ces gouvernements universitaires peuvent être vus chez l'auteur: témoignages irrécusables.

Se vend en boîtes de 3 fr. et de 10 francs.

A LYON, chez M. Vernet, place des Terreaux, 13; à ST-ETIENNE, à la pharmacie Garnier-Martinet; à ROANNE, M. Mercier, rue Royale; à MACON, M. Lacroix, rue des Selliers; à GRENOBLE, M. Ricard, place Grenette, 12; à VALENCE, M. Collet, Grande-Rue, 56. (1782)

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Maux de gorge, enrouements, oppressions, épuisements, palpitations, et toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE: la haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix: 4 fr. et 2 fr. le flacon, à la PHARMACIE PÉRENIN, RUE PALAIS-GRILLET, n° 23, A LYON.

(4621) A VENDRE. — Un joli fonds de restaurateur, situé dans un des plus beaux quartiers de Lyon.

S'adresser à M. Mathey, restaurateur rue Ste-Hélène, n° 1, au coin de la place St-Michel.

(4620) A VENDRE à un prix modéré. — Un fonds de café tout agencé à neuf, situé place Louis XVI, aux Brotteaux.

S'adresser, pour plus amples renseignements, chez M. Suchet, hôtel du Lion-d'Or.

Brevet de perfectionnement. — Trois médailles d'or.

FUSILS-ROBERT.

Prix: 90 à 450 fr., rue Faubourg-Montmartre, 17.

La manufacture ne vend qu'aux armuriers. (332)

(531) PHULES NAPOLITAINES de Poisson, pharmacien du roi, rue du Roule, n° 11, à Paris. Elles guérissent en peu de jours et sans accident les gonorrhées ou écoulements récents et invétérés. — Prix: 3 fr. la boîte (deux ou trois suffisent pour la guérison). — Pharmaciens dépositaires: Lyon, chez MM. Biétrix-Sionest et Co, rue Neuve, 12; Tarare, chez M. Michel, rue de la Pêcherie; Belley, chez M. Martin; Moulins, chez M. Gay; Dijon, chez M. Delarue; Mâcon, chez M. Lacroix.

(4610) De bons ouvriers mouleurs, forgerons, tourneurs et ajusteurs, trouveront, à de bonnes conditions, du travail au Creusot, près Chalon-sur-Saône.

S'adresser au bureau du journal.

(4604) Les sieurs GUINET et PARISIS ont l'honneur de prévenir MM. les amateurs que leur premier transport de chevaux de selle et d'attelage arrivera le 8 février prochain.

(6902) A VENDRE. — Un fonds de traiteur et de cabaretier, et tous les ustensiles de cuisine.

S'adresser chez M. Ceuir, épicière, rue des Fossés, au coin de la rue du Pavillon.

MALADIES SECRÈTES.

Récents, anciennes et réputées incurables.

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, de Montpellier. Prix: 10 fr. le flacon avec l'instruction. Le flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrand pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1667)

Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au Bulletin des lois (5 août et 1^{er} novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages de ce remède.

SIROP DE JOHNSON

Qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES. 1. rue Caumartin, à Paris, et dans chaque ville.

Au dépôt, chez MM. les pharmaciens Fernand à Lyon, place des Terreaux; Simon, à Valence; Blanc, à la Guillotière; Champin, à Fontaines; Micol, à Saint-Germain; Laval; Brian, à Saint-Symphorien; Mariani, à Villefranche; Fort, à Beaujeu; Michel, à Tarare; Cuillerot, à Amplepuis. (1244)

(4622) A VENDRE de suite. — Fonds de confiseur très-bien achalandé, situé dans un très-bon quartier de Lyon.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Baroite, rue de la Cage, 13, à Lyon. On donnera des facilités pour le paiement.

(4595) A VENDRE ou A LOUER. — Neuf mille trois cents pieds carrés de terrain, dans la presqu'île Perrache, avec hangar en briques et bois, fondé en maçonnerie, à l'angle de la rue du chemin de fer et du grand cours nord de Rhône à la Saône, où il y a cent vingt pieds de façade devant le nouvel entrepôt général des liquides en construction.

S'adresser rue de Sarron, n° 22, à l'entresol, près la place Louis XVIII.